

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

*Suite à la création de la commune nouvelle et à la nécessité, avant le 30 novembre, de déterminer le taux applicable sur le nouveau territoire de la **taxe d'aménagement communale***

Actuellement, les taux sont de 2,5 % pour Bray et 4,5 % pour St Aignan et l'exonération pour les abris de jardin de moins de 20 m² est appliquée sur les 2 communes.

● **D'EXONÉRER les abris de jardin** de moins de 20 m², soumis à déclaration préalable.

● **DE SE PRONONCER** sur la **reconduction de la taxe** en fixant le taux à **2.5 %**

● **D'ARRÊTER** le projet d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Bray en Val et **TIRE** le bilan de la concertation (*les documents seront visibles sur le site internet très prochainement*)

● **D'AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au budget assainissement

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le syndicat des eaux a dû traiter l'eau suite à une bactérie. L'eau sent donc le chlore, mais reste consommable. La population sera informée de la suite, dès les résultats de l'ARS.

Le spectacle de Noël du Comité des Fêtes aura lieu le 10/12/2017 à la salle polyvalente

La distribution des colis des Aînés se déroulera le 9/12, la remise des récompenses des maisons fleuries le 15/12

La prochaine réunion de conseil est programmée le 21/12.